

Afrique du Sud

Reconnaissance de la Croix-Rouge sud-africaine comme société de secours pour les prisonniers de guerre.

Par télégramme en date du 15 novembre, le ministre des Affaires étrangères de l'Union Sud-africaine a fait connaître au Comité international ce qui suit :

Le Gouvernement de l'Union Sud-africaine a officiellement reconnu la Croix-Rouge Sud-africaine comme société de secours pour les prisonniers de guerre, prévue par l'article 78 de la Convention du 27 juillet 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre ; cette reconnaissance a fait l'objet d'une communication dans le *Journal officiel* du 15 novembre 1940.

Allemagne

Publication.

Erich HESSE. *Das Rettungswesen in der Geschichte und die spätere Entwicklung im deutschen Reich.*

(Les œuvres de secours à travers les âges et leur développement ultérieur en Allemagne). — 2^e volume des traités de la Croix-Rouge allemande.

L'auteur fait d'abord un exposé historique des œuvres de secours de l'antiquité jusqu'à nos jours. Il retrace ensuite leur évolution moderne en Allemagne, en tenant compte de la position de la Croix-Rouge. Un nouveau développement s'est effectué lors de l'avènement de l'époque national-socialiste, et surtout depuis la mise en vigueur de